

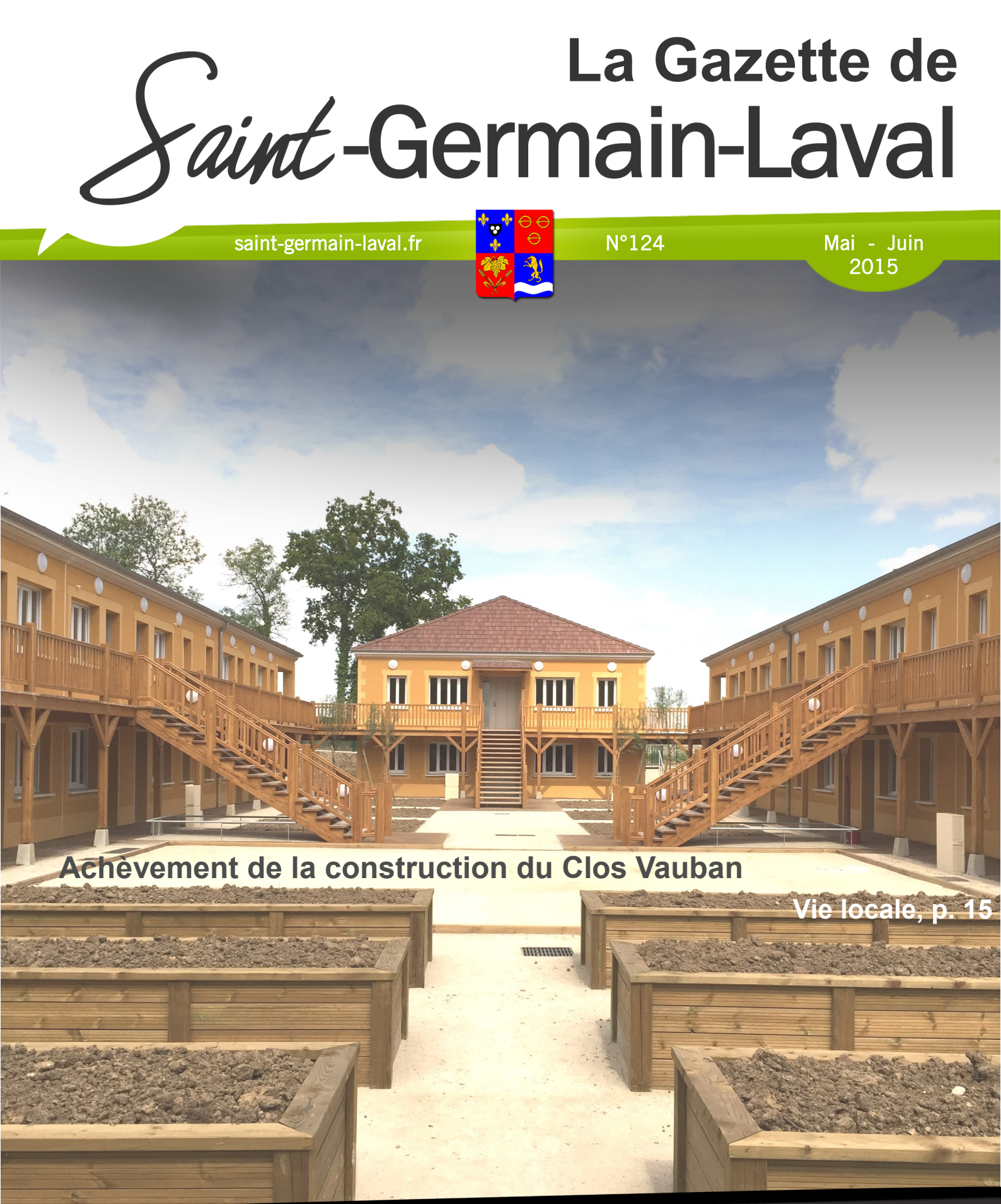
# La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

saint-germain-laval.fr



N°124

Mai - Juin  
2015



**Achèvement de la construction du Clos Vauban**

Vie locale, p. 15

## ➤ VIE LOCALE

Hommage à Jean-Pierre  
MASTELINCK

p. 3

## ➤ VIE MUNICIPALE

Point sur le budget  
communal

p. 11

## ➤ VIE ASSOCIATIVE

Rétrospective de la Journée  
des Arts Créatifs

p. 29

## sarl **EESM** BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE  
FONÇAGE  
ECLAIRAGE PUBLIC  
FEUX TRICOLORES  
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL  
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56  
eesm@wanadoo.fr

## PLOMBERIE CHAUFFAGE **MARTIN ALEXANDRE** DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE



3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)  
77130 Saint-Germain-Laval  
Mob. 06 31 67 08 03  
Tél. 01 60 74 22 15  
alexandre.martin35@orange.fr



## JEAN LEFEBVRE

TRAVAILLE POUR VOUS

**ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France**

**AGENCE DE CANNES ECLUSE**  
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU  
77130 CANNES-ECLUSE  
Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39



27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE  
26 rue de la Voie Creuse  
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

**06 15 18 76 15**

Entretien – Réparation toutes marques



## De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

**COIFFURE à DOMICILE**

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur  
Coupe femme, homme, enfant  
Chignons

**A des prix très attractifs**

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr



## GAZEL

**Alimentation Générale**

Centre Commercial du Bas de la Montagne  
Saint-Germain-Laval

**Vous accueille 7j / 7  
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h**

& réalise vos travaux de couture

## CABINET INFIRMIER

**ESNAULT NATACHA**  
INFIRMIÈRE LIBÉRALE DIPLOMÉE D'ÉTAT

9 RUE JEAN JAURÈS  
7730 SAINT GERMAIN LAVAL - GARDELOUP

**06.33.71.15.20**

SOINS À DOMICILE OU AU CABINET SUR  
RENDEZ-VOUS





MARIE-CLAUDE DE SAINT LOUP  
MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

## « Adieu Monsieur le Maire »

Jean-Pierre Mastelinck, qui fut Maire de Saint-Germain-Laval de 1977 à 1989, est décédé le mardi 19 mai 2015 à l'âge de 70 ans. Ses obsèques se sont déroulées le mardi 26 mai, en l'église de Vulaines-sur-Seine, trop petite ce jour là pour accueillir ses nombreux amis venus lui rendre un dernier hommage. De nombreux habitants de Saint-Germain-Laval avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure, témoignant par leur présence de leur reconnaissance pour son action au service de notre commune et pour tout dire de l'affection qu'ils lui portaient.

Jean-Pierre Mastelinck est né le 4 janvier 1945 à Jouy-le Châtel, en Seine-et-Marne, dans une famille, dont les attaches briardes remontent à plus de quatre siècles. Après des études à l'école communale, puis au collège et au lycée de Rosay-en-Brie, il suit pendant deux ans un cycle de formation au centre de l'EDF de Scourdois, non loin de Saint-Germain-l'Ambron dans le Puy-de-Dôme. Prêt à entrer dans la vie active, il effectue son service militaire dans les Transmissions et sert pendant quinze mois, comme radio de bord à l'école de l'aviation légère de l'armée de terre de Dax.

A l'issue de son service, il rejoint en 1964 la centrale thermique de Montereau, où il va travailler pendant 22 ans. En 1986, il est affecté à l'unité technique de maintenance opérationnelle des centrales nucléaires de Noisy-le-Grand, où il dirige le service d'approvisionnement des recharges. En 1995, il est à nouveau en poste à la centrale de Montereau, où il prend sa retraite en 2000, après 38 ans de bons et loyaux services au sein de l'EDF.

Parallèlement à son parcours professionnel, Jean-Pierre Mastelinck se lance en 1977 dans la politique locale et conduit à la victoire une liste d'union de la gauche aux élections municipales de Saint-Germain-Laval. Il est élu Maire dans la foulée et gardera son fauteuil de Premier Magistrat de la commune jusqu'en 1989.

Sous sa houlette, le village qui compte 1200 habitants en 1977, va se développer au point d'atteindre près de 3000 habitants dans les années 1990. En dépit d'une situation financière difficile, qui est une constante de l'histoire municipale, il va équiper la commune de tous les services de proximité modernes et offrir ainsi à ses administrés un cadre de vie des plus agréables.

Pendants ses deux mandats, il fera construire les équipements sportifs du stade de Pontville, l'école maternelle des Mûriers et le centre commercial du Bas de la Montagne. Il fera agrandir le groupe scolaire de Courbeton, dotera les deux écoles d'une cantine et installera un centre de loisirs. Il mettra enfin en place le transport scolaire, tous équipements que ses successeurs n'auront de cesse que de perfectionner pour les rendre toujours plus performants.

Soucieux de renforcer la cohésion du village, il créera l'Entente Sportive du village, à laquelle il donnera une dimension culturelle en y installant une école de dessin et une section de danse. Il se retire de la vie politique en 1989, pour se consacrer à sa passion : la peinture. Résidant à Vulaines-sur-Seine depuis 2000, il y crée l'atelier du Lavoir et donne des cours de peinture à Melun et à Vaux-le-Pénil.

Jean-Pierre Mastelinck a marqué la vie de la commune à laquelle il a donné des fondations solides lui ayant permis d'affronter son avenir avec confiance et sérénité. Il laisse le souvenir d'un Maire engagé, au service des habitants qui lui vouaient estime, respect et profonde amitié.

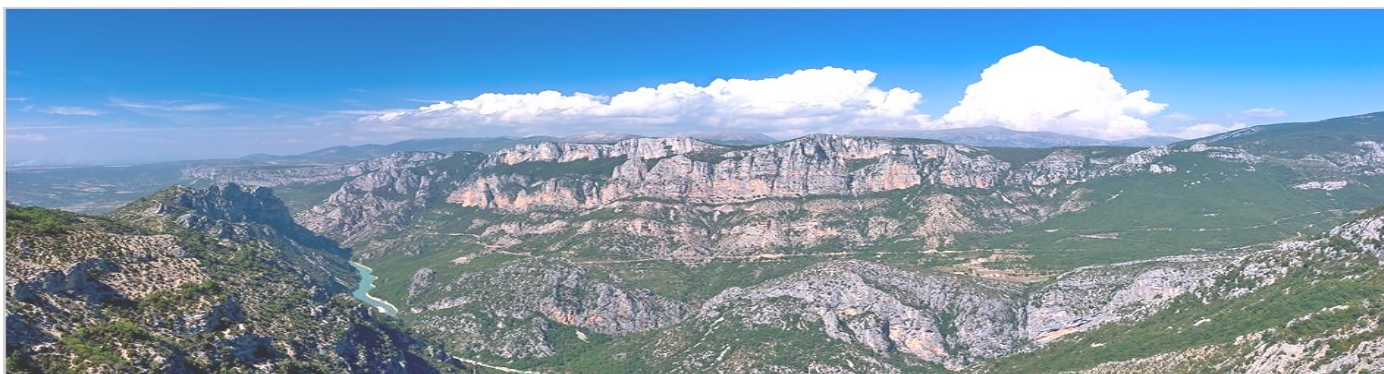
**Adieu Monsieur le Maire, Saint-Germain-Laval ne vous oubliera pas.**

**Le Conseil Municipal**



JEAN-PIERRE MASTELINCK  
MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL  
DE 1977 A 1989

## Vacances enfants (6 - 16 ans)



**C**et été encore, le conseil municipal propose aux enfants de notre commune de partir en vacances. La destination choisie est « Les Gorges du Verdon » pour la période du vendredi 17 au jeudi 30 juillet 2015. Toutes les activités se dérouleront en Eaux Vives pour le plus grand plaisir des petits comme des grands ! (Test nautique obligatoire).

Des dossiers d'inscription sont encore disponibles en mairie. Date définitive des dépôts le lundi 15 Juin 2015.

Attention, le nombre de places est limité à 25 !

Hervé BERTHIER  
Conseiller Municipal Délégué au Centre de Loisirs  
et à l'Accueil pré et post-scolaire



**Plus'Elles Services**  
Société agréée de services

- Prestations aux enfants**
  - Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
  - Accompagnement lors des loisirs et au sport
- Prestations administratives**
  - Aide à la compréhension des documents
  - Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)
- Prestations informatiques**
  - Utilisation d'un ordinateur et des composants
  - Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet
- Prestations ménagères**
  - Entretien du linge et du logement
  - Courses et préparation des repas
- Prestations jardinage et bricolage**
  - Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
  - Petits travaux de réparation, assistance bricolage

**Aides Financières :**

- Aide du Gouvernement**
  - Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
  - Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.
- Allocations et Financements**
  - APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
  - Mutuelles (Mondial Assistance...)
  - Caisses de retraite (CNAV, CNRAV...)

**JACQUELINE**  
06 18 84 65 35

E-mail : [plurielleservices@free.fr](mailto:plurielleservices@free.fr)

IME (Associé) 01 44 30 07 40 - Ne pas jeter sur la voie publique



## Projet de l'Adapei

L'Association Adapei 77 (Association Départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales de Seine-et-Marne) s'est portée acquéreur, en Janvier 2005, du terrain des « anciens jardins de Courbeton » afin de créer un établissement pour enfants handicapés.

De nombreux projets furent proposés par cette Association et, à chaque fois, refusés par les services de l'Etat et nous attendions...

En 2014, le Conseil Départemental a enfin accepté un projet de foyer de vie pour adultes handicapés.

Messieurs Dominique CHAPRON, Président de l'Association, Laurent PERRISSEAU, Directeur Général, Philippe PELOUARD, Directeur de Territoire Sud, ainsi que trois représentants du Cabinet d'Architectes sont venus nous parler, le 11 Février dernier, d'un nouveau projet à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ils nous ont présenté l'Association Adapei 77 : 21 établissements et services sur toute la Seine-et-Marne, 530 salariés, près de 800 personnes accueillies....

Le foyer actuel des Tilleuls, situé à Condé-Ste Libiaire, va donc être transféré à Saint-Germain-Laval sur le terrain que possède l'Association depuis maintenant 10 ans.

L'architecte a réalisé un très beau projet qui va s'intégrer parfaitement dans le paysage et dans le quartier de Courbeton qui l'entoure. Il s'agit d'une structure ouverte vers l'extérieur, avec un espace restauration ayant vue sur la vallée de la Seine. La superficie construite fera d'environ 3.000 m<sup>2</sup>.

C'est une structure très innovante : plusieurs unités de vie constituées à chaque fois de trois logements, avec un espace commun, un salon et une buanderie, rappelleront les pavillons environnants. Une passerelle de 10 mètres de large (lieu de vie et de circulation) reliera ces unités à un pôle administratif, paramédical, salon commun et espace de restauration.

Le foyer accueillera 34 résidents permanents et créera environ 33 emplois (administratifs, éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques, moniteurs d'ateliers, psychologues, agents de service, surveillants de nuit et médecin).

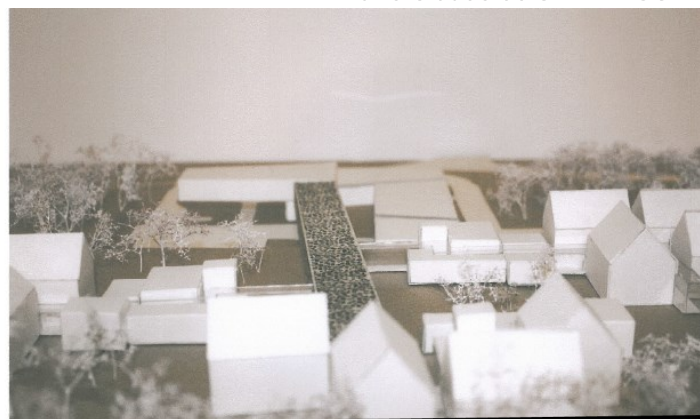
Le coût de cette construction s'élève à 4,5 millions d'euros. Le permis de construire sera déposé d'ici fin 2015 et les travaux devraient commencer en 2016. Ce projet est l'aboutissement d'une concertation permanente entre l'Association, le Conseil Départemental et la Mairie.

Nous remercions ici tous ces partenaires de leur opiniâtreté pour cette belle réalisation qui permettra aux adultes handicapés et aux handicapés vieillissant sans famille d'avoir un lieu de vie décent avec des services adaptés.

Le Maire,

*Ci-dessous, la maquette du projet :*

Marie-Claude de SAINT LOUP



## Compte-rendu du Conseil Municipal Public



### PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel,
- Mesdames VIRIN Catherine, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, AUGÉ Elisabeth, BOTREL Dominique, DUHAMEL Nathalie,
- Messieurs FAGIS Christophe, HALLART Frédéric, TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé,
- Monsieur MADELENAT François, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition

### Absents représentés :

- Madame CHEVAL Michèle, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Madame BONHOMME Florence, représentée par Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette,
- Madame LE BEUX Véronique, représentée par Monsieur AUTHIER Bernard
- Monsieur MARTIN Olivier, représenté par Madame DUHAMEL Nathalie,
- Madame TELLIER Aline, représentée par Monsieur TYCHENSKY Jean,
- Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, représenté par Madame ARNOUT Florence,
- Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur MADELENAT François,

Absent excusé : Monsieur DUDILLIEU Dany,

Secrétaire de séance : Monsieur FAGIS Christophe

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire indique qu'en affaires et questions diverses, seront vus les points suivants :

- Information sur l'éclairage public
- Lancement de l'enquête publique en vue de la rétrocession de la voirie, des réseaux divers et des espaces verts du Lotissement dit « du Pré Vert ».

Madame le Maire demande aux conseillers s'il y a d'autres questions diverses ?

Monsieur MADELENAT indique qu'il aura une question sur la voirie aux abords des écoles.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 21 JANVIER 2015

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 21 Janvier 2015.

#### 2 – Information sur le rapport annuel 2013 de la CC2F sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif



## Séance du Mercredi 08 Avril 2015

Madame le Maire donne la parole à Monsieur TYCHENSKY qui donne lecture d'un résumé sur le rapport annuel de 2013.

Ce document est consultable en Mairie.

### 3 – Achat d'une parcelle de terre d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> (parcelles VB 102p et VB45p) à M. et Mme DE VREESE pour la réalisation d'une raquette de retournement (régularisation)

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une raquette de retournement a été exécutée, par la CC2F, Chemin des Sables pour le Service des Ordures ménagères. Le bornage de cette opération a été réalisé par le Cabinet LALY.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer un acte pour l'achat de parcelles de terre appartenant à Monsieur DE VREESE, parcelles cadastrées VB 124 et VB 126 (anciennement cadastrées VB 102p et VB 45p) – Chemin des Sables, d'une superficie de 1 are et 47 centiares au prix forfaitaire de 900 € (neuf cent euros), à mandater Maître ROCH, Notaire à Montereau-Fault-Yonne, pour la réalisation de l'acte, ainsi qu'à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

### 4 – Tarifs de la Salle de l'Orée de la Bassée à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015, comme suit :

- **Personnes résidant sur la Commune :** Tarif week-end (2 jours) : **500,00 €** (+100,00 € de frais de chauffage du 01/09 au 01/05)
- **Personnes extérieures à la Commune :** Tarif week-end (2 jours) : **1.000,00 €** (+150,00 € de frais de chauffage du 01/09 au 01/05)
- **Associations communales :** Location accordée à titre gratuit (limitée à 2 par an) pour les Associations qui participent à la vie associative et culturelle de la Commune
- **Associations extérieures à la Commune :**
  - Tarif 1 journée : **500,00 €** (+100,00 € de frais de chauffage du 01/09 au 01/05)
  - Tarif week-end (2 jours) : **600,00 €** (+150,00 € de frais de chauffage du 01/09 au 01/05)

Un cautionnement de 2.000,00 € sera demandé pour toutes les locations.

NB : la Salle est équipée d'un défibrillateur.

### 5 – Tarifs de la Salle du Ru de l'Etang à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015, comme suit :

Tarifs de location pour le week-end : **250,00 €** (+50,00 € de

chauffage du 01/09 au 01/05)

Caution : 1.500 €

### 6 – Tarifs de la Salle du Petit Buisson à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2015, comme suit :

Tarifs de location pour une journée en semaine : **60,00 €** (+20,00 € de chauffage du 01/09 au 01/05)

Tarifs de location pour le week-end : **120,00 €** (+20,00 € de chauffage du 01/09 au 01/05)

Caution : 500 €

### 7 – Tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 06 Juillet 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 06 Juillet 2015 comme suit :

Madame le Maire tient à indiquer que les tarifs et les tranches de revenus sont inchangés depuis 2013. Seul le coût du goûter, soit 0,30 €, a été ajouté au prix.

#### TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE »

##### POUR LES ENFANTS DOMICILIES SUR SAINT GERMAIN LAVAL

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € / T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

##### PRIX JOURNEE COMMUNE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,35 €	9,85 €	10,95 €	5,00 €	6,20 €	6,90 €
2	7,35 €	8,45 €	9,80 €	4,40 €	5,20 €	6,20 €
3	6,95 €	7,75 €	8,80 €	4,00 €	4,50 €	5,20 €

##### PRIX DEMI-JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	6,15 €	6,95 €	7,60 €	2,80 €	3,30 €	3,60 €
2	5,45 €	6,05 €	6,90 €	2,50 €	2,80 €	3,30 €
3	5,25 €	5,80 €	6,40 €	2,30 €	2,55 €	2,80 €

##### SUPPLEMENT

Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

<u>JOURNEE EQUITATION</u>	
Supplément	15,00 €

<u>FORFAIT SORTIE</u>	
	8,00 €

<u>Centre de Vacances pour 14 JOURS</u>	
Nbre d'enfants	Tarifs
par enfant 1	452,20 €
par enfant 2	392,00 €
par enfant 3	350,00 €
Frais d'annulation de séjour réservé :	350,00 €

<u>Centre de Vacances prix journée</u>	
Nbre d'enfants	Prix
Par enfant 1	32,30 €
Par enfant 2	28,00 €
par enfant 3	25,00 €

## Compte-rendu du Conseil Municipal Public

### TARIFS ENFANTS DOMICILIES

#### HORS COMMUNE

##### PRIX DE JOURNEE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
22,80 €	18,80 €

##### PRIX DEMI- JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
14,30 €	10,30

##### SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	18,00 €

FORFAIT SORTIE	10,00 €
----------------	---------

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
ASE	Autres
1.195,00 €	1.195,00 € (6 à 12 ans)
1.195,00 €	1.195,00 € (12 à 15 ans)
Frais d'annulation de séjour réservé pour ASE et Autres :	350,00 €

Madame le Maire indique que :

toute annulation du Centre de Loisirs pour le mercredi après-midi, non-faite avant le Vendredi 10h00, sera facturée forfaitairement 20,00 € la demi-journée,

toute annulation du Centre de Loisirs pour les périodes de congés scolaires, non-faite 8 jours avant le début de la période, se verra facturée forfaitairement 20,00 € par jour.

Madame le Maire rappelle que toutes les inscriptions et/ou annulations doivent se faire obligatoirement par écrit (mail ou courrier dans la boîte à lettres de la Mairie).

### 8 – Contrat 2015/2016 avec GIE COMUTITRES (Carte Imagine'R)

Le Conseil décide, à l'unanimité de maintenir le montant de la subvention de la Commune à la somme de 31,00 € par carte, et autorise Madame le Maire ou son délégataire à signer le nouveau contrat pour l'année scolaire 2015/2016 avec GIE COMUTITRES.

### 9 – Fonds de Solidarité Logement – Convention 2015

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention pour l'année 2015 entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Saint-Germain-Laval pour le Fonds de Solidarité Logement.

### 10 – Rémunération du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués au 1<sup>er</sup> Avril 2015

Madame le Maire indique qu'étant en période de restrictions budgétaires, des économies devaient être décidées, il a donc été décidé de diminuer les indemnités des élus de 10 %.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (soit 43 % pour le Maire et 16,5 % pour les Adjointes, soit une enveloppe totale de 4.770,82 € mensuels), aux taux suivants : Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

**Maire :** Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, 35,63 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique.

#### Adjointes (5) :

Monsieur AUTHIER Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur FONTAN Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint

Madame CHEVAL Michèle, 3<sup>ème</sup> Adjoint

Madame VIRIN Catherine, 4<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur HUSSON Michel, 5<sup>ème</sup> Adjoint

12,23 % de l'Indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique

#### Conseillers Municipaux délégués (3):

Monsieur FAGIS Christophe,

Monsieur BERTHIER Hervé,

Monsieur MARTIN Olivier,

5,40 % de l'Indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique

**Article 2 :** Dit que ces indemnités seront versées à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2015.

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

**Article 4 :** Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.





## Séance du Mercredi 08 Avril 2015

### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom – Prénom	Fonction	Pourcentage de l'IB 1015	Montant brut
de SAINT LOUP Marie-Claude	Maire	35,63 %	1.354,46 €
AUTHIER Bernard	1 <sup>er</sup> Adjoint	12,23 %	464,92 €
FONTAN Michel	2 <sup>ème</sup> Adjoint	12,23 %	464,92 €
CHEVAL Michèle	3 <sup>ème</sup> Adjoint	12,23 %	464,92 €
VIRIN Catherine	4 <sup>ème</sup> Adjoint	12,23 %	464,92 €
HUSSON Michel	5 <sup>ème</sup> Adjoint	12,23 %	464,92 €
FAGIS Christophe	CM délégué	5,40 %	205,28 €
BERTHIER Hervé	CM délégué	5,40 %	205,28 €
MARTIN Olivier	CM délégué	5,40 %	205,28 €

Le présent tableau sera annexé à la délibération en date du 08 Avril 2015.

#### 11 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015

Le Conseil décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, comme suit.

Taxe d'habitation : 19,68

Taxe foncière (bâti) : 23,50

Taxe foncière (non-bâti) : 76,57

CFE : 19,87

Le produit attendu sera donc de 1.131.306 €.

*Madame le Maire précise que, comme les années précédentes (depuis 2001), il n'y a pas d'augmentation de ces taux.*

#### 12 – Approbation du Compte Administratif 2014, du Compte de Gestion 2014 et Affectation du résultat

##### Approbation du Compte Administratif 2014

Madame le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Bernard AUTHIER, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la présentation et l'approbation du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2014.

Monsieur AUTHIER indique qu'à la clôture de l'exercice 2014, les comptes font apparaître un déficit de 279.059,07 € en section d'Investissement et un excédent de 329.174,24 € en section de Fonctionnement.

Les restes à réaliser sont de 174.700 € en dépenses d'Investissement et de 164.428,99 € en recettes d'Investissement.

Cela nous donne donc un résultat final de :

Déficit d'Investissement de 289.330,08 €

Excédent de Fonctionnement de 329.174,24 €

Soit un résultat final de 39.844,16 €

**Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014.**

##### Approbation du compte de gestion 2014

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le Compte de Gestion 2014 du receveur (Monsieur HUREL du 1<sup>er</sup>/01 au 27/03/2014 et Monsieur SAMBRAS du 28/03 au 12/03/2015).

Les comptes du Compte de Gestion 2014 correspondent au centime d'euros aux comptes du Compte Administratif 2014.

**Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014.**

##### Affectation du résultat

Madame le Maire indique qu'au vu des résultats énoncés précédemment, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Affectation de 289.330,08 € au 1068 (recettes d'Investissement)

Inscription de 39.844,16 € en R002 (recettes de Fonctionnement)

**Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme énoncé ci-dessus.**

#### 13 – Vote du Budget Primitif Commune 2015

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif Commune de l'Année 2015 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2.402.919,00 € (pour mémoire en 2014 : 2.465.280,00 €, soit diminution de 9,75 %)

Recettes : 2.402.919,00 €

## Compte-rendu du Conseil Municipal Public

### Section d'Investissement :

Dépenses : 877.746,34 € (pour mémoire en 2014 : 1.481.680,51 € soit diminution de 59,24 %)

Recettes : 877.746,34 €

### Détail des subventions

Monsieur AUTHIER donne lecture de la répartition des subventions allouées aux associations pour l'année 2015 :

A.C.S.G.	0.00 €
ARCHERIE DE PONTVILLE	300.00 €
JUDO CLUB SAINT GERMAIN	6 000.00 €
E.S.L. BUREAU	1 015.00 €
E.S.L. COUTURE	550.00 €
E.S.L. VTT	0.00 €
E.S.L. KARATE	1 000.00 €
E.S.L. FOOTBALL	14 000.00 €
E.S.L. BRODERIE	200.00 €
LES Z'ARTISTES	500.00 €
CLUB D'ECHECS	200.00 €
CLUB DE L'AGE D'OR	1 500.00 €
TENNIS	1 000.00 €
Gymnastique Club St Germ. Lav. (enfants)	4 000.00 €
Les Amis du Patrimoine	0.00 €
A.C. Ju.S.E.	100.00 €
C.O.S. du Personnel Communal	3 500.00 €
CENT FAMILLES	700.00 €
DIVERS	705.00 €
COMITE DES FETES	6 000.00 €
Collégiens Paul Eluard, André Malraux et Pierre de Montereau pour 2014-2015 (182 élèves à 15 €)	2 730.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 000.00 €</b>

### Lancement d'une enquête publique pour la rétrocession du lotissement dit « du Pré Vert »

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire ou son délégué à lancer une enquête publique en vue de la rétrocession de la voirie, des réseaux divers et des espaces verts du lotissement dit « du Pré Vert » à Saint-Germain-Laval, à nommer un Commissaire Enquêteur pour ladite enquête publique, ainsi qu'à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

### Parole est donnée à Monsieur MADELENAT concernant les emplacements pour les personnes handicapées aux abords des écoles

Monsieur MADELENAT indique qu'il n'y a pas d'emplacements handicapés devant l'école de Courbeton et celui devant l'école maternelle est effacé.

Monsieur FAGIS indique que l'emplacement de l'école maternelle a été repeint aujourd'hui même.

Monsieur AUTHIER présente le projet d'aménagement de parking proposé par la CC2F devant l'école élémentaire. Ce projet est situé dans la partie en pente, vers l'emplacement des bus.

Monsieur TYCHENSKY indique que plusieurs solutions ont été étudiées mais que ce projet présentait l'avantage de garder un double sens de circulation. Les zébras des bus seront faits devant la partie trottoir. Ce projet devrait être réalisé en Juillet/Août, il convient donc de faire remonter les éventuelles remarques. Il y aura un remblaiement d'environ 1,60 mètre pour pallier la pente.

Monsieur MADELENAT demande ce qu'il en est des fissures sur le mur d'enceinte de l'école de Courbeton.

Monsieur FAGIS répond que l'entreprise qui a réalisé ces travaux, nous a écrit que ces microfissures ne présentaient aucun caractère de dangerosité.

Monsieur AUTHIER indique qu'il se rendra sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

La parole est donnée au public.

La séance est déclarée close à 22h05.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### Information sur l'éclairage public

Madame le Maire indique que, dans le cadre de l'élaboration du Budget 2015 et de la recherche d'économie en section de Fonctionnement, le groupe majoritaire a décidé que l'éclairage public de la Commune serait réduit. En conséquence, une demande officielle va être adressée à l'entreprise chargée de ce poste pour que l'éclairage soit éteint de minuit à 5 heures du matin sur l'ensemble du territoire, hormis la zone piétonne de la RD 403.



## Point sur le budget communal

Le conseil municipal a approuvé le 08 avril 2015 l'ensemble des documents administratifs accompagnant l'adoption du budget 2015.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

C'est un acte de prévision : le budget constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à exécuter sur une année.

Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Les communes connaissent cinq types de documents budgétaires.

- **Le budget primitif** : Il établit les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année de fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet aussi au Maire d'engager les dépenses, mais dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.
- **Les décisions modificatives** : Lors du vote du budget primitif, en début d'année, il n'est pas systématiquement possible d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée. Les décisions modificatives interviennent donc pour réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif.
- **Le compte administratif** : Le budget primitif et les décisions modificatives sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif qui établit un relevé complet des opérations financières des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.
- **Le compte de gestion** : Il est confectionné par le Trésorier, comptable des finances publiques, chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Ce comptable doit en outre vérifier la concordance des chiffres avec chaque opération et avec le budget voté. Il atteste également de la conformité de nos comptes avec la loi. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le

# Budget 2015

compte administratif.

- **Le budget annexe** : L'intérêt de ce type de budget est de pouvoir isoler des dépenses et des recettes liées à un service communal. Le budget du centre de loisirs appartenait à cette catégorie. Il y a obligation de tenir des budgets annexes sous certaines conditions et notamment pour tout service soumis à la T.V.A. Le budget annexe du centre de loisirs a été intégré au budget communal à partir de l'exercice 2013.



Le vote du budget 2015 par le conseil municipal a comporté quatre phases :

**En premier lieu, le conseil s'est prononcé sur le compte administratif 2014** pour constater la manière dont le budget primitif avait été exécuté et notamment sa réalisation par rapport aux prévisions. Cette opération est intéressante car elle permet de juger la plus ou moins bonne gestion de la commune en mettant en évidence si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été artificiellement gonflées. Les tableaux ci-contre récapitulent par chapitre les résultats obtenus en les comparant aux prévisions effectuées.

# Finances | Vie municipale

saint-germain-laval.fr

## Point sur le budget communal

Compte administratif COMMUNE 2014

### BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
PREVU		REALISE		PREVU		REALISE	
CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%
Charges à caractère général	662 850.00 €	627 829.97 €	27.23%	Produits de services	209 520.00 €	194 480.25 €	7.75%
Dépenses de personnel	1 120 000.00 €	1 111 117.85 €	48.20%	Impôts et taxes	1 345 292.00 €	1 337 745.58 €	53.31%
Charges de gestion courante	245 645.00 €	238 049.27 €	10.33%	Dotations et participations	763 707.00 €	779 202.68 €	31.05%
Intérêts de la dette	65 776.00 €	64 483.71 €	2.80%	Produits de gestion courante	25 000.00 €	12 095.00 €	0.48%
versement FNGIR et FPCI(ex T.P)	132 159.00 €	132 159.00 €	5.73%	versement sur salaires	33 029.00 €	41 136.98 €	1.64%
<b>DIVERS</b>	<b>2 300.00 €</b>	<b>616.30 €</b>	<b>0.03%</b>	<b>DIVERS</b>	<b>23 247.85 €</b>	<b>16 438.70 €</b>	<b>0.66%</b>
Opérations d'ordre	2 867.00 €	2 867.00 €	0.12%	Opérations ordre travaux	0.00 €	0.00 €	0.00%
Opérations d'ordre spécifiques	128 200.26 €	128 200.26 €	5.56%	Opérations ordre spécifiques	128 200.26 €	128 200.26 €	5.11%
<b>SOUS TOTAL BUDGETAIRE</b>	<b>2 359 797.26 €</b>	<b>2 305 323.36 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>SOUS TOTAL BUDGETAIRE</b>	<b>2 527 996.11 €</b>	<b>2 509 299.45 €</b>	<b>100.00%</b>
Opérations non budgétaires	293 397.00 €	0.00 €	0.00%	Opérations non budgétaires	125 198.15 €	0.00 €	0.00%
<b>Total</b>	<b>2 653 194.26 €</b>	<b>2 305 323.36 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>Total</b>	<b>2 653 194.26 €</b>	<b>2 509 299.45 €</b>	<b>100.00%</b>

EXCEDENT 2014 203 976.09 €

### BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
PREVU		REALISE		PREVU		REALISE	
CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%
	0.00 €	0.00 €	0.00%	T L E	12 041.00 €	15 218.00 €	1.45%
Remb. du capital de la dette	161 160.48 €	161 160.48 €	15.14%	F C T V A	65 833.00 €	65 833.62 €	6.28%
Investissement de proximité	14 000.00 €	0.00 €	0.00%	Subventions	311 065.99 €	146 636.41 €	13.98%
Investissement lourd	890 221.80 €	803 112.79 €	75.46%	Emprunt	400 000.00 €	400 000.00 €	38.13%
Divers (opérations d'ordre)	6 400.00 €	6 182.25 €	0.58%	Produits de cession	128 200.26 €	128 200.26 €	12.22%
Achat de matériels divers	167 518.00 €	93 790.06 €	8.81%	Divers (opérations d'ordre)	9 267.00 €	9 049.25 €	0.86%
		0.00 €	0.00%	Prélèvement sur fonct.2013	283 324.98 €	283 324.98 €	27.01%
Divers	0.00 €	0.00 €	0.00%	Divers	0.00 €	704.22 €	0.07%
		0.00 €	0.00%				0.00%
<b>SOUS TOTAL BUDGETAIRE</b>	<b>1 239 300.28 €</b>	<b>1 064 245.58 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>SOUS TOTAL BUDGETAIRE</b>	<b>1 209 732.23 €</b>	<b>1 048 966.74 €</b>	<b>100.00%</b>
Opérations non budgétaires	263 780.23 €	0.00 €	0.00%	Opérations non budgétaires	293 348.28 €	0.00 €	0.00%
<b>Total</b>	<b>1 503 080.51 €</b>	<b>1 064 245.58 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>Total</b>	<b>1 503 080.51 €</b>	<b>1 048 966.74 €</b>	<b>100.00%</b>

EXCEDENT 2014 -15 278.84 €

EXCEDENT GLOBAL 2014 188 697.25 €

Son analyse montre qu'en fonctionnement les dépenses ont été réalisées à 97,69% (2.305.323,36€ contre 2.359.797,26€) et que les recettes ont été couvertes à hauteur de 99,26% (2.509.299,45€ contre 2.527.996,11€), attestant ainsi du sérieux des prévisions et de la sincérité du budget primitivement voté.

Il est précisé ici que notre commune, dont la population est inférieure à 3.500 habitants, n'est pas soumise à des normes pour donner des chiffres par fonction.

Le tableau suivant répertorie, par catégorie, les investissements réalisés au cours de l'année écoulée.

ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Matériels divers	84 907.92 €
Divers ch.21	10 279.93 €
Cantine Courbeton	734 657.16 €
Eglise	6 720.00 €
Ecoles :Travaux	41 276.10 €
Mairie Rue de Provins	7 336.46 €
Travaux divers	8 077.67 €
Divers	9 829.86 €
Divers CH 20	0.00 €
<b>total</b>	<b>903 085.10 €</b>
Remboursement de l'emprunt en capital	161 160.48 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 064 245.58 €</b>



Il souligne l'effort accompli par la commune pour améliorer les infrastructures existantes, (73.240,09€ écoles, bibliothèque, salle polyvalente...), compléter ses équipements en construisant la cantine de l'école de Courbeton (734.657,16€), terminer les équipements en matériel important (95.187,85€).

Ces investissements ont été financés à hauteur de 502.330,33€ sur les fonds propres de la commune, de 146.636,41€ par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, de 400.000,00€ par des emprunts.

**En second lieu, le conseil s'est prononcé sur le compte de gestion** établi par le Trésorier de Montereau qui assure, pour la commune, une mission de conseil, de surveillance et de contrôle. C'est en effet le Trésorier qui est chargé de réaliser au profit de la commune toutes les opérations d'encaissement et de règlement ordonnancées par le Maire, d'en vérifier la concordance avec les budgets votés et d'en attester la conformité avec la loi. Ce compte de gestion doit bien évidemment concorder avec le compte administratif, ce que le Conseil municipal a entériné en accordant, à la majorité, un satisfécit au comptable.

**En troisième lieu, le conseil a décidé de l'affectation du résultat** qui permet, en intégrant les bilans de l'année 2014 à ceux des années précédentes, d'équilibrer

# Budget 2015

la partie investissement des budgets, toujours déficitaire par définition, dans la mesure où les fonds propres ne peuvent provenir que des recettes de fonctionnement.

Ainsi, le bilan 2014 a permis de combler à hauteur de 289.330,08€ le déficit d'investissement constaté et d'affecter en recettes de fonctionnement le reliquat, soit 39.844,16€.

**En dernier lieu, le conseil a procédé au vote du budget de l'année.**

S'agissant du budget 2015, comment se présente-il ?

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

à 2.402.419,00€ en fonctionnement,

à 877.746,34€ en investissement.

## BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Charges à caractère général	624 400.00 €	25.99%	Produits de services	186 520.00 €	7.76%
Dépenses de personnel	1 135 000.00 €	47.23%	Impôts et taxes	1 373 257.00 €	57.15%
Charges de gestion courante	224 315.00 €	9.34%	Dotations et participations	750 530.00 €	31.23%
Intérêts de la dette	68 470.00 €	2.85%	Produits de gestion courante	14 000.00 €	0.58%
Virement section investissement	177 999.27 €	7.41%	Excédent antérieur	39 844.16 €	1.66%
reversement FNGIR et FPICet divers	140 952.00 €	5.87%	reversement sur salaires	35 000.00 €	1.46%
<b>DIVERS</b>	<b>31 782.73 €</b>	<b>1.32%</b>	<b>DIVERS</b>	<b>3 767.84 €</b>	<b>0.16%</b>
<b>Total</b>	<b>2 402 919.00 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>Total</b>	<b>2 402 919.00 €</b>	<b>100.00%</b>

## BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Déficit antérieur	279 059.07 €	31.79%	Virement section fonctionnement	177 999.27 €	20.28%
Remb. du capital de la dette	176 595.44 €	20.12%	F C T VA	141 080.00 €	16.07%
Investissement ch 20 et 21	146 690.83 €	16.71%	Subventions	214 428.99 €	24.43%
Investissement lourd ch23	256 080.00 €	29.17%	Emprunt	50 000.00 €	5.70%
Divers (opérations d'ordre)	0.00 €	0.00%	Produits de cession	0.00 €	0.00%
	0.00 €		Divers (opérations d'ordre)	2 867.00 €	0.33%
	0.00 €		Prélèvement sur fonct.2014	289 330.08 €	32.96%
Divers	19 321.00 €	2.20%	Divers	2 041.00 €	0.23%
	0.00 €	0.00%	Excédent antérieur	0.00 €	0.00%
<b>Total</b>	<b>877 746.34 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>Total</b>	<b>877 746.34 €</b>	<b>100.00%</b>

## ➔ Point sur le budget communal

Globalement, par rapport au budget exécuté en 2014, les dépenses de fonctionnement sont en assez forte minoration de 3,49% (2.224.919,73€) contre 2.305.323,36€). Les recettes de fonctionnement chutent de 5,83% (2.363.074,84€ contre 2.509.299,45€). Il convient de souligner à cet égard la diminution constante des dotations et participations de l'Etat (750.530,00€ contre 779.202,68€).

S'agissant des investissements, ce budget permet de lancer :

- la rénovation de l'ancienne mairie (exécutée en 2014 et 2015)
- la fin de la construction du restaurant scolaire (exécutée en 2013, 2014 et 2015)

C'est donc bien un budget sérieux et ambitieux pour la commune qui a été voté à l'unanimité. Le groupe majoritaire du conseil municipal a mis un point d'honneur, dans le respect des grands équilibres budgétaires, et sans jamais augmenter les taux d'imposition depuis 14 ans, à respecter la parole donnée, lorsqu'il s'est présenté devant les électeurs en 2001 puis en 2007, et en 2014 en réalisant le programme figurant sur sa profession de foi. Peut-on penser un seul instant, comme certains voudraient le faire croire, qu'après avoir bataillé pendant tant d'années pour redresser les comptes de la commune, le conseil municipal s'amuserait en plusieurs années à les mettre à mal, même pour construire un restaurant scolaire, pourtant indispensable, pour que nos enfants disposent enfin d'un cadre moderne et convivial pour prendre chaque jour leur repas de midi?

Le choix qui a été fait est le bon et il n'obère en rien l'avenir.

**Michel FONTAN**

**Adjoint au Maire**

**Chargé des Finances et du Budget**

BUDGET INVESTISSEMENT	
ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
DIVERS CH 20	14 000.00 €
Divers CH 21	24 988.83 €
Mobilier et matériels divers cantine	65 452.00 €
Mobilier et matériels divers biblio	16 000.00 €
matériel informatique mairie	26 250.00 €
Travaux CANTINE	76 200.00 €
Ecoles	0.00 €
Travaux divers	56 880.00 €
Mairie ancienne rue de Provins	123 000.00 €
divers	19 321.00 €
Divers (ordre)	0.00 €
<b>total</b>	<b>422 091.83 €</b>
Remboursement de l'emprunt en capital	176 595.44 €
Déficit antérieur	279 059.07 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>877 746.34 €</b>

## Erratum

Dans notre précédente gazette, une petite erreur s'est glissée en page 4, dans le paragraphe suivant

« Pour mémoire, rappelons que la construction de ce restaurant scolaire a coûté 1.039.500,00€, construction et équipements confondus. En enlevant les subventions 349.117,21€, et le retour de T.V.A. d'environ 150.000,00€, la commune devra payer 540.383,00€ (et non pas 340.383,00€) ».

**Le Maire,**

**Marie-Claude de SAINT LOUP**



## ➤ Achèvement de la construction du Clos Vauban



**E**n avril 2014, commençaient les fondations du bâtiment du « Clos Vauban ».

Les constructeurs pensaient que les travaux dureraient environ 1 an. Les prévisions s'avèrent exactes puisque les attributions des logements eurent lieu courant mai 2015 et les locataires emménageront à partir du vendredi 29 mai 2015.

Grâce à l'aide de nos partenaires : Trois Moulins Habitat, le Conseil Départemental et la Préfecture, la mairie a eu la chance de pouvoir proposer 33 dossiers, qui ont été acceptés, sur les 45 logements existants.

Nous avons ainsi répondu aux demandes que les jeunes du village encore chez leurs parents, les jeunes couples démarrant dans la vie et des anciens retraités, nous avaient faites depuis longtemps.

Toutefois, ces attributions n'ont pas été faciles, car des critères de sélection devaient être respectés : critères dûs aux ressources trop faibles ou trop élevées. Certains demandeurs, de ce fait non éligibles, ont été déçus et nous les comprenons.

Mesdames CHEVAL Michèle et BONHOMME Florence, élues, qui siégeaient lors des commissions d'attribution, ont su se montrer persuasives et les heureux destinataires sont satisfaits.

Nous souhaitons que l'environnement de ces appartements en pleine nature permettra aux nouveaux locataires de tous âges de vivre en harmonie et en toute convivialité.

**Marie-Claude de SAINT LOUP,**  
Maire



## Les gens du voyage

**C**omme chaque année à pareille époque, les communes de France voient défiler les gens du voyage, qui au gré de leurs pérégrinations, font haltes sur leur territoire, soit momentanément dans le cadre de leurs rassemblements traditionnels, soit pour une plus longue durée, afin d'exercer localement leurs activités, tournées vers les marchés de plein vent, le ferrailage, la vannerie, le ramonage, le rempaillage, le bâtiment (démoussage, nettoyage de façade, peinture, couverture).

S'agissant de la Seine-et-Marne, les arrondissements de Meaux et de Torcy concentrent à eux seuls 52% de ces flux, le reste se répartissant à part égale entre les arrondissements de Fontainebleau, de Melun et de Provins.

Un pourcentage de plus en plus important de cette population tend d'ailleurs désormais à se sédentariser, soit une grande partie de l'année sur des aires d'accueil aménagées à leur intention, soit définitivement, sur des parcelles privatives, où elle continue d'ailleurs de vivre en caravane. C'est ainsi que 1700 familles ont aujourd'hui choisi la Seine-et-Marne comme point d'attache.

Dans les communes dépourvues d'aire d'accueil, leur arrivée et leur installation sans autorisation sur un terrain communal, provoquent en général des réactions de mécontentement des riverains concernés. Saint-Germain-Laval n'échappe pas à la règle !

Le lundi 11 mai 2015, une quarantaine de caravanes se sont installées en toute illégalité sur la prairie de Saint-Pierre, entraînant une avalanche d'appels indignés d'une partie de la population, ainsi qu'un commentaire sur un blog bien connu, entaché d'ailleurs d'inexactitudes, enjoignant à Madame le Maire, je cite : « *de communiquer quels sont les moyens actuellement mis en œuvre pour protéger la population et pour faire partir cette communauté qui occupe illégalement le territoire communal* ».

L'outrance de tels propos pourrait prêter à sourire, si elle ne révélait, en pareille circonstance, une profonde méconnaissance de la réglementation et du travail des élus et plus particulièrement du Maire.

### **Que fait donc le Maire ? Il applique la loi !**

Et pour bien comprendre le cadre de son action, faisons un peu d'histoire.

La situation des gens du voyage, c'est-à-dire des personnes de nationalité française dont le mode traditionnel d'habitat est constitué de résidences mobiles, est aujourd'hui reconnue et acceptée dans notre pays et régit par deux législations autonomes et complémentaires, l'une du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, l'autre de juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Cette dernière prévoit notamment dans son article 1, **l'obligation**, pour toutes les communes de plus de 5000 habitants de participer à cet accueil, dans le cadre d'un schéma départemental, qui, pour la Seine-et-Marne, a été approuvé le 25 février 2003, révisé en avril 2011 et en vigueur dans sa nouvelle mouture depuis septembre 2013.

Ce schéma prévoit notamment la réalisation d'un certain nombre d'aires d'accueil par arrondissement, 174 places pour celui de Meaux, 270 pour celui de Torcy, 347 pour celui de Melun, 108 pour celui de Fontainebleau et 89 pour celui de Provins. A ce jour 130 places ont été aménagées dans l'arrondissement de Meaux, 196 dans celui de Torcy, 208 dans celui de Melun, 78 dans celui de Fontainebleau. L'arrondissement de Provins fait figure de mauvais élèves en n'ayant réalisé que 24 places.

Dans ce cadre, la ville de Montereau-fault-Yonne devait aménager une aire de 25 places, obligation dont elle a été finalement exemptée, en raison de la présence de plus de 50% de sa population en zone urbaine sensible.

Lors de sa création en 2003, la communauté de communes a tenté, sous l'amicale pression du Préfet, de se substituer à Montereau, en prenant à son compte la compétence correspondante et en essayant à son tour de trouver





sur son territoire un terrain approprié permettant un tel aménagement. Après neuf ans d'effort, elle a jeté l'éponge, toutes les communes étant d'accord pour la réalisation d'une telle installation, dans la mesure où elle était implantée sur la commune voisine.

Dès lors, deux logiques s'opposent sur le terrain, celle des gens du voyage qui estiment que les collectivités n'appliquent pas la loi et qu'ils sont alors « autorisés » à s'installer sur des terrains disponibles (parkings, prairies, espaces verts) à défaut d'aire aménagée, celle du Maire astreint à faire appliquer la loi, en les contraignant à quitter les lieux, dès qu'il constate une occupation illégale.

La procédure appliquée en pareille circonstance prévoit d'abord un constat d'huissier, dont le coût est à la charge de la commune, sur la base duquel le Maire introduit un référé auprès du tribunal administratif, demandant l'expulsion des contrevenants, au besoin par la force. Une telle procédure, dont les délais d'exécution sont de l'ordre de dix jours, est dans la pratique inopérante, soit que les occupants aient vidé les lieux bien avant son expiration, soit qu'ils décident sans contrainte de partir dès le prononcé du jugement, soit qu'exceptionnellement ils refusent de s'en aller, sachant d'expérience que l'appel à la force publique n'est que très rarement demandé.

Après avoir sans succès expérimenté cette procédure au cours d'incidents précédents, la commune de Saint-Germain-Laval a opté pour une autre formule, qui pour l'instant se révèle d'une plus grande efficacité.

Dès l'arrivée des gens du voyage, et après avoir contacté la police pour constater l'occupation des lieux, il est fait appel à un médiateur (Association « Le Rocheton ») mandaté par la Préfecture et le Conseil Départemental qui établit, avec le Maire et le responsable du groupe occupant, une convention prenant acte de l'illégalité de la situation, fixant une date afin de quitter impérativement les lieux en les laissant dans l'état de propreté initial, prévoyant la mise en place de containers pour la collecte des déchets, établissant le montant de l'indemnité à payer pour la consommation d'eau et d'électricité et imposant le cas échéant des mesures particulières à observer pendant le séjour. Pour l'instant, cette procédure a toujours donné satisfaction. D'autant que dès le départ des occupants, la Mairie prend toutes les dispositions pour interdire l'accès des lieux à d'éventuels nouveaux candidats.

Ainsi, les espaces verts, près de l'aire de jeux de Nanon et les pelouses en bordure de la départementale 403 ont été sécurisés.

Pour conclure cette mise au point, les quarante caravanes ont quitté, comme prévu par le protocole, la prairie du lotissement Saint Pierre le dimanche 17 mai à 13 heures. Un chèque de 300 euros, couvrant les dépenses d'eau et d'électricité, a été remis à la mairie par l'Association « Le Rocheton » (Médiateur) à l'ordre du Trésor Public. La commune s'emploie depuis lors à trouver une solution permettant d'interdire l'accès des lieux aux voitures et aux caravanes, tout en facilitant le travail des employés municipaux qui doivent périodiquement intervenir pour leur entretien.

Le parking du stade de Pontville et celui de la salle des fêtes constitueront désormais les deux seuls sites communaux pouvant donner lieu à une occupation sauvage d'une certaine ampleur. La mise en place de portique afin d'en limiter l'accès a été envisagée. Mais cette éventualité a été pour l'instant abandonnée, en raison des restrictions d'utilisation qu'elle provoquerait pour les utilisateurs habituels. Il va de soi, que le conseil municipal se tient prêt à étudier toutes les idées qui pourraient être avancées à cet égard, y compris celle du blogueur impénitent.

## Retour en images...

Cette année, les vacances d'Avril se sont mises au vert, avec le thème de la nature et du recyclage ! De nombreuses activités manuelles et sportives ont été réalisées par les enfants sur le centre de loisirs. Ils ont fabriqué des mangeoires à oiseaux, des moulins à vent ou encore du papier recyclé. Ils ont également participé à une grande chasse aux fleurs et au jeu de l'oie géant.

Les petits et les grands sont allés au parc de la sauvagerie de Varennes sur seine pour profiter du beau temps.

Ils ont également pu faire de l'équitation lors de la première semaine des vacances. Lors de la deuxième semaine, ils sont allés à la base de loisirs de Buthiers pour des sensations fortes telles que le parcours pieds-nus pour les plus petits et accrobranche pour les plus grands, ainsi que le parc loustic pour tous, avec ses nombreuses structures gonflables.

En attendant les grandes vacances d'été, les mois de mai et juin seront rythmés par des activités sur le thème des vieux dessins animés : Goldorak, Princesse Sarah et Denver le dernier dinosaure viendront amuser les enfants tous les mercredis après-midi.

Enfin, nous vous attendons nombreux cet été, pour venir vous amuser avec nous !

Toute l'équipe d'animation vous a préparé des vacances incroyables, avec au programme des activités de toutes sortes sur les thèmes de l'Europe en Juillet, et de l'Amérique en Août, des sorties à la piscine, une sortie à France Miniature, une sortie au parc Sherwood, et évidemment, des nuits trappeurs.

**ATTENTION, le centre de loisirs sera exceptionnellement fermé le lundi 13 juillet 2015.**

Noémie CHIANESE

Directrice du Centre de Loisirs « Nathalie »

Pour en savoir plus :

Saint-Germain-Laval



Service Périscolaire

Mairie de Saint-Germain-Laval

1 Rue de Verdun

77130 Saint-Germain-Laval

Téléphone : 01 64 32 10 62



Le cheval,  
c'est génial !!!



## Sensations fortes garanties à Buthiers !!!



## 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice

La commune de Saint-Germain-Laval a commémoré le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, qui mit fin en Europe au 2<sup>ème</sup> conflit mondial.

Accueilli à son entrée au cimetière par le chant de la 2<sup>ème</sup> DB, le cortège, réunissait une cinquantaine de participants, dont une dizaine d'enfants, rassemblés autour des drapeaux de la commune et des anciens combattants.

S'adressant à l'assistance, Jean Tychensky a retracé les grandes étapes du deuxième conflit mondial et invité en ces termes tous les présents à se souvenir : « Il y a quelques mois, le 11 novembre 2014, nous étions ici-même rassemblés pour nous souvenir de la Grande Guerre, des souffrances des poilus, rendre hommage à leur courage et à leur sacrifice. Les survivants de l'époque, devant les hécatombes, devant le nombre de tués, de blessés, de disparus, qui se comptaient par dizaine de millions, pensaient que ce premier conflit mondial serait le dernier du genre et que plus jamais le monde ne connaîtrait une pareille horreur ». Vingt ans plus tard, le 1<sup>er</sup> septembre 1939, éclatait le plus vaste conflit armé que l'humanité ait connu. Il allait mobiliser plus de 100 millions de combattants, appartenant à 61 nations, déployant les hostilités sur 22 millions de km<sup>2</sup>, tuant 62 millions de personnes, dont 25 millions pour la seule URSS, et pour la première fois une majorité de civils.

N'opposant pas seulement des nations, la seconde guerre mondiale fut aussi la plus grande guerre idéologique de l'histoire, ce qui explique que les forces de collaboration en Europe et en Asie occupées aient pu être solidaires de pays envahisseurs ou ennemis.

Guerre totale, elle gomme presque totalement la séparation entre espaces civil et militaire et vit dans les deux camps, la mobilisation non seulement des ressources matérielles, économiques, humaines et scientifiques, mais aussi morales et politiques, dans un engagement des sociétés tout entière.

La somme des dégâts matériels n'a jamais pu être chiffrée de façon sûre, mais il est certain qu'elle dépasse les destructions cumulées de l'ensemble des conflits connus par le genre humain depuis son apparition.

Le traumatisme moral ne fut pas moins considérable, la violence ayant pris des proportions inédites. Elle connut de multiples crimes de guerre, crimes s'insérant dans une violence militaire et policière d'une intensité et d'une profondeur inégalées. Elle vit également l'émergence, à une échelle inconnue jusqu'alors, de crimes de masses particulièrement atroces et pour certains sans précédent : la déportation en camp de concentration, l'extermination de populations entières, parce qu'elles étaient juives, parce qu'elles étaient slaves, parce qu'elles étaient tziganes ou de catégories particulières d'individus, parce qu'ils étaient homosexuels, parce qu'ils étaient handicapés

Il faut ajouter à cette horreur, les meurtres systématiques de résistants et d'opposants politiques, les expérimentations menées sur des êtres humains, les bombardements aériens massifs de civils d'abord par les puissances de l'axe, comme à Coventry et Rotterdam, puis par les puissances alliées, comme à Dresde, Hambourg et Tokyo.

Pour la première fois enfin, la bombe atomique fut utilisée contre un pays, entraînant en quelques secondes la destruction totale des deux villes japonaises de Hiroshima et Nagasaki et des centaines de milliers de morts.

Soixante-seize ans plus tard, c'est dans ce cadre, qu'il convient de nous remémorer les épreuves endurées par notre pays et le rôle qu'il jouât dans ce conflit.

**Souvenons-nous de la « Drôle de guerre »**, cette période du début de la seconde guerre mondiale qui se situe entre la déclaration de guerre par la France et le Royaume uni à l'Allemagne nazie, le 3 septembre 1939 et l'offensive allemande du 10 mai 1940 sur le théâtre européen du conflit. Retranchés derrière la ligne Maginot, les Alliés attendaient l'assaut des forces allemandes, elles-mêmes retranchées derrière la ligne Siegfried. Suivant les



communiqués, il n'y avait rien à signaler !

Et pourtant, pendant ce temps, l'Allemagne et l'URSS, devenues l'espace d'un instant des alliés de circonstance, se partageaient la Pologne, l'URSS envahissait la Finlande, la France se lançait dans l'expédition de Norvège, qui devait couper aux allemands la route du fer et qui devait se solder par un échec, en dépit de la prise de Narvik.

**Souvenons-nous de la campagne de France**, qui voyait en l'espace d'un mois l'effondrement de l'armée française, prise au piège de la Belgique par la percée allemande à travers les Ardennes, réputées infranchissables aux unités motorisées et blindées. Le 18 juin 1940, la défaite était consommée ! Le Maréchal Pétain, auquel l'assemblée nationale avait confié, par un vote massif, les pleins pouvoirs, demandait l'armistice. La France était envahie ! La France était occupée.

Souvenons-nous de cette voix qui s'élevait depuis Londres et qui engageait notre pays à poursuivre le combat et dont Serena Juste va lire l'appel :

*« A tous les Français, La France a perdu une bataille ! Mais la France n'a pas perdu la guerre ! Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu ! Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but ! Voilà pourquoi, je convie tous les français où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi, dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance. Notre Patrie est en péril de mort. Luttons tous pour la sauver ! Vive la France ! »*

Avec cet appel, la Résistance était née ! Il y avait ceux qui allaient y répondre et qui allaient constituer la « France libre ». Et il y avait ceux qui, en zone occupée, comme en zone non-occupée jusqu'en novembre 1942, allaient s'organiser pour combattre les forces d'occupation.

Cette lutte comprendra des actions de renseignement, de sabotage et même des opérations militaires, comme sur le plateau des Glières, contre les troupes allemandes et les forces du régime de Vichy.

Mais elle englobera aussi des aspects non-violents, comme l'existence d'une vaste presse clandestine, la diffusion de tracts, la production de faux-papiers, l'organisation de grèves et de manifestations, la mise sur pied de multiples filières pour sauver les prisonniers de guerre évadés, les réfractaires du service du travail obligatoire, les juifs persécutés, les aviateurs alliés.

L'armée des ombres a rassemblé des hommes et des femmes de tous horizons, motivés avant tout par leur volonté de s'opposer à une occupation étrangère et de voir leur pays recouvrer son indépendance. Mais la lutte politique et morale contre le nazisme, la dictature, le racisme et la déportation a également constitué un puissant levain, qui explique par exemple la présence d'allemands dans la résistance française et même d'un maquis d'antifascistes allemand entre 1942 et 1944 dans les Cévennes.

Si la résistance active et organisée n'a jamais rassemblé plus de 2 ou 3 % de la population française, elle n'aurait pu survivre, ni se développer sans de multiples complicités populaires, en particulier à l'époque des maquis.

Enfin, n'oublions pas que la Résistance a empêché toute vacance du pouvoir à la libération et qu'elle a constitué un remarquable vivier de renouvellement des élites politiques municipales et nationales. Elle est aussi à l'origine, par le programme du conseil national de la résistance, de la refondation du pacte social français et des grandes réformes économiques et sociales de la Libération.

Souvenons-nous en cet instant des déportés, des internés, des exterminés dans les camps de la mort auxquels le Chant des Marais rend hommage.

## 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice

Souvenons-nous de Jean Moulin, ce n'est pas lui, a écrit André Malraux, qui a créé Combat, Libération, Franc-tireur, ce n'est pas lui qui a créé les nombreux mouvements de la zone nord, ce n'est pas lui qui a fait les régiments, mais c'est lui qui a fait l'armée en unifiant tous les mouvements de résistance.

Souvenons-nous de Pierre Brossolette, créateur du groupe résistance, puis membre actif du bureau central de renseignement et d'action de la France libre.

Souvenons-nous de Marie-Madeleine Fourcade, chef du groupe résistance Alliance.

Souvenons-nous d'Honoré d'Estienne d'Orves, créateur du réseau Nemrod.

Souvenons-nous de Geneviève de Gaulle-Anthonioz et de Germaine Tillon, membres actifs des réseaux défense de la France et Gloria.

Ils furent tous des grandes figures nationales du combat des forces de l'intérieur, ils furent tous arrêtés, interrogés, torturés et soit moururent des suites de leurs interrogatoires, soit furent déportés en camp de concentration. Associons à leurs noms les résistants de notre village, notre ancien Maire Antonin Chopin, Georges Gonsard, Henri de la Houssaye, qui militèrent dans les maquis et participèrent aux combats de la libération.

Écoutons Audrick Revet et Estéban Rothé lire à leur intention l'hommage que leur a rendu André Malraux à l'occasion du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon, au moment où ce sanctuaire de la République s'apprête à recevoir celles de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, celles de Germaine Tillon et celles de Pierre Brossolette :

*« Comme Leclerc entra aux Invalides avec son cortège d'exaltation dans le soleil d'Afrique, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé comme toi ; et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé. Avec tous les rayés et tous les tondues des camps de concentration, avec le dernier corps trébuchant des affreuses files de Nuit et Brouillard, enfin tombé sous les crosses. Avec les huit mille françaises qui ne sont pas revenues des bagnes, avec la dernière femme morte à Ravensbruck pour avoir donné asile à l'un des nôtres. Entre, avec le peuple né de l'ombre et disparu avec elle ».*

L'hommage d'aujourd'hui n'appelle que le chant qui va s'élever maintenant, ce chant des Partisans que j'ai entendu murmurer comme un chant de complicité, puis psalmodier dans le brouillard des Vosges et les bois d'Alsace, mêlé au cri perdu des moutons des tabors, quand les bazookas de Corrèze avançaient à la rencontre des chars de Rundstedt lancés de nouveau contre Strasbourg.

Ecoute aujourd'hui jeunesse de France, ce qui fut pour nous le chant du malheur. C'est la marche funèbre des cendres que voici.

A côté de celles de Carnot avec les soldats de l'an deux, de celles de Victor Hugo avec les Misérables, de celles de Jaurès veillées par la justice, qu'elles reposent avec leur long cortège d'ombres défigurées.

Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé ; ce jour-là, elle était le visage de la France. »

Au bout de cette longue nuit, survient enfin l'aube resplendissante d'espérance du 6 juin 1944, jour du débarquement allié sur les plages de Normandie. Ce jour-là, 1213 bateaux de guerre, 736 navires de soutien, 864 cargos et 4126 engins et péniches débarquent sur le sol de France 156.000 hommes et 20.000 véhicules pour commencer ce qui reste l'une des plus grandes batailles de la seconde guerre mondiale et la plus formidable opération logistique de débarquement.

Entre le 6 juin et le 25 août, date de la libération de Paris, trois millions de soldats, américains, britanniques, canadiens, australiens, néozélandais, mais aussi polonais, belges, tchécoslovaques, néerlandais et français



traverseront la Manche pour alimenter la bataille, jalonnée par la prise de Cherbourg le 26 juin, la libération de Caen le 19 juillet, la percée d'Avranches le 27 juillet, au cours de combats féroces qui coûtèrent aux alliés 37.000 morts et 160.000 blessés et aux allemands 200.000 morts et autant de blessés.

Pour beaucoup de français aujourd'hui, les morts de la libération ont péri dans les maquis, dans les prisons allemandes, dans les camps, dans les rangs de la 2<sup>ème</sup> DB ou dans ceux des armées de De Lattre et Juin. Les français, ceux de Normandie surtout, longtemps pris sous le feu n'occupent qu'une modeste place dans l'histoire de la seconde guerre mondiale. Et pourtant, ils furent plus de 50.000 à périr sous les bombes et les obus. Caen, Saint-Lô, Le Havre et de nombreux villages normands n'étaient plus à la fin des combats que des champs de ruines.

Avec le chant du jour le plus long, souvenons-nous de cet épisode et unissons dans une même pensée, tous les soldats de France, ils étaient à cette époque, Algériens, Marocains, tunisiens, Sénégalais, Tchadiens, Ivoiriens ou centrafricains, Pieds-noirs et pour quelques uns métropolitains, qui débarquèrent sous les ordres des Maréchaux Juin, Leclerc et De Lattre sur les côtes italiennes, normandes et de Provence. Pensons en particulier à Monsieur René Martin qui appartenait au bataillon de choc qui s'illustra dans le maquis de Saint-Marcel en Bretagne.

70<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945  
Message de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI  
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense,  
chargé des anciens combattants et de la mémoire  
Vendredi 8 mai 2015

En ce 8 mai 2015, la France commémore le 70<sup>e</sup> anniversaire de la fin des combats de la Seconde guerre mondiale en Europe.

Ces combats avaient commencé près de cinq ans auparavant. Cinq longues années de privation, de souffrances, d'exactions, de massacres durant lesquelles l'Europe fut mise à feu et à sang sous le joug nazi, des populations asservies, d'autres exterminées.

Aujourd'hui, la France se souvient de toutes celles et de tous ceux qui ont souffert : des familles condamnées à quitter leur terre, des victimes des bombardements, des prisonniers de guerre, des internés, des déportés.

La France se souvient aussi de toutes celles et de tous ceux qui contribuèrent à la victoire que nous commémorons aujourd'hui, toutes ces femmes et tous ces hommes auxquels nous devons d'être libres, tous ceux qui, aux heures les plus sombres de notre histoire, ont choisi, au péril de leur vie, d'embrasser la Résistance.

Certains rejoignirent les rangs de la France Libre pour continuer le combat aux côtés des Alliés, portant haut, d'Orient en Europe en passant par l'Afrique, les trois couleurs nationales.

D'autres choisirent de mener, sur le territoire national, la lutte dans l'ombre. Des gestes isolés qui, dans un même élan et guidés par un idéal de liberté que ces femmes et ces hommes avaient en partage, formèrent ensuite des mouvements et réseaux de Résistance.

Leur engagement et leur sacrifice nous honorent et nous obligent.

Cette année seront parmi nous les derniers témoins vivants d'une histoire qui constitue notre identité. 70 ans après, leurs voix continuent inlassablement de transmettre et d'enseigner. C'est à toute cette génération de la guerre que la Nation française rend hommage en ce 8 mai 2015. Un hommage rendu par la remise d'une légion d'honneur à plus de 1500 anciens à travers tout le territoire mais aussi un hommage rendu par la voix de la jeunesse, appelée à participer à cette journée commémorative.

En ce 70<sup>e</sup> anniversaire, souvenons-nous que c'est dans les souffrances d'hier qu'ont germé l'incommensurable désir de paix et l'irréversible besoin d'Europe. Souvenons-nous que c'est sur les ruines de cette guerre et au lendemain du traumatisme que fut la découverte de la Shoah, que les peuples trouvèrent la force de construire l'Europe. Souvenons-nous enfin de ce que nous devons à cette jeunesse sacrifiée par la guerre et à cette génération de combattants et de résistants qui rendirent à la France sa liberté et sa fierté.

Nous leur devons en réalité plus que la liberté. Nous leur devons la paix, celle qui intervient au lendemain de la capitulation des armées nazies le 8 mai 1945. Elle paraît être une évidence. Elle est pourtant une valeur inestimable dont cette journée nationale nous rappelle le prix et la fragilité.

Commémorer, a écrit le Président de la République, c'est saisir les forces des générations qui nous ont précédés, afin de faire des leçons de vie pour les suivantes. C'est le sens de l'ordre du jour du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants qu'a lu Bernard Authier, premier adjoint au Maire.

Bernard AUTHIER  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



## 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice

Madame le Maire a conclu la première partie de la cérémonie en rappelant les valeurs qui unissent notre communauté nationale.

*Mesdames et Messieurs les Anciens Combattants, les porte-drapeaux, le représentant du commissariat, les membres des associations, Mesdames et Messieurs.*

*Je vous remercie d'avoir accepté, cette année encore, notre invitation à commémorer ensemble la fin des combats en Europe de la seconde guerre mondiale.*

*Cette célébration de la victoire du 8 Mai 1945 n'est pas seulement l'affaire des anciens combattants, des élus et des autorités locales. Elle est d'abord et avant tout l'affaire de tous les citoyens de notre pays et, pour vous, celle de tous les habitants de notre commune.*

*Cette journée nationale rappelle la victoire du camp allié contre le nazisme il y a 70 ans.*

*Celles et ceux qui, comme moi, sont nés pendant ou après la guerre, doivent se souvenir avec reconnaissance et humilité de cette période.*

*Nous n'avons pas été les témoins directs de cette tragédie. Nous n'avons pas vu les camps et les prisons, nous n'avons pas vu les champs de bataille, nous n'avons pas été confrontés à des choix dramatiques, personnels ou collectifs.*

*Pour autant, se souvenir est une obligation ardente. Il est de notre devoir de ne pas oublier les causes qui entraînent la guerre et les conséquences qu'elle entraîne à son tour.*

*Par l'ampleur des pertes humaines, des destructions matérielles et des souffrances infligées aux populations civiles, la deuxième guerre mondiale se distingue de tous les autres conflits. Elle s'illustre tristement par le mépris de la personne humaine.*

*Cette période tragique de notre histoire s'éloigne inexorablement : elle est à peine dans les mémoires des plus jeunes. Il n'en est que plus nécessaire d'entretenir son souvenir, d'autant que les jeunes générations semblent faire preuve d'intérêt pour cette période de notre histoire.*

*Notre présence aujourd'hui prouve que nous voulons également affirmer notre fidélité, notre attachement aux valeurs de la République, valeurs qui sont résumées dans sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité », trois simples mots dont le sens a permis de reconstruire une société apaisée.*

*Les valeurs universelles doivent être défendues avec volonté et ténacité, sans agressivité, dans leur dimension universelle.*

*Pour terminer, je voudrais que nous méditions ensemble cette pensée du résistant héroïque que fut Pierre Brossolette : « Ce que nos morts attendent de nous, ce n'est pas un sanglot, mais un élan ».*

Au nom de la communauté villageoise, Madame le Maire, accompagnée de deux enfant, a déposé une gerbe au pied du monument aux morts, tandis que des conseillers municipaux fleurissaient les tombes de Georges Gonsard, Pierre de la Houssaye, Jean Vincent, Henri Simard, Jacques Bachman, Raymond Desmurs, Marcel Sylvestre, Guy Sinigalia, René Tissier.

L'assistance a écouté l'hymne national, dont l'exécution a clôturé la cérémonie.



# Cérémonie du 08 Mai

saint-germain-laval.fr



## 📖 Médiathèque "Le Manoir"



### ➔ Exposition Juin 2015

#### Balades Japonaises

Durant tout le mois de juin, la médiathèque met à l'honneur le Japon et vous propose une exposition mangas, un mélomélo Kamishibaï, des jeux, des ateliers d'initiation à la calligraphie japonaise.

Pour découvrir la culture manga, cette exposition valorise la diversité du manga en expliquant les différents courants.

Elle présente quelques titres majeurs dans un espace de lecture spécialement conçu pour vous donner envie de vous installer et de découvrir !



### ➔ Accueil assistantes maternelles

Un jeudi par mois à 10h, la médiathèque invite les assistantes et leurs bambins à partager des histoires.



18 juin 2015

**ATTENTION,**  
fermeture annuelle  
du lundi 3 Août au mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2015

#### 📖 Tarifs

Adultes : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit / Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

#### 📖 Utile

En ligne : [st-germain-laval.bibli.fr/opac/](http://st-germain-laval.bibli.fr/opac/)

Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition



## ↪ Mon Manga

Venez voter pour votre manga préféré, la médiathèque se procurera la série qui arrivera première ! **Dragon Ball, Ascension, Bride stories, Death Note....** Et de nombreux autres titres !!!!

## ↪ Méli-Mélo « Kamishibai »

Découverte d'histoires dans un petit théâtre d'images :

Samedi 27 juin 2015 à 11h

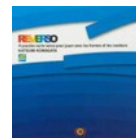


## ↪ Jeux d'artistes

- Jeux des quatre saisons, hommage au Japon : Laura Rosano transforme le traditionnel jeu des 4 chevaux et vous invite à parcourir la culture japonaise.



- Jeu Reverso : Katsumi Komogata vous propose des puzzles réversibles au graphisme simple pour découvrir les couleurs, la perspective, les illusions d'optique.



## ↪ La Calligraphie

Vous voulez vous initier à l'art de la calligraphie japonaise, la médiathèque vous propose, sur inscription du 1er au 13 juin, un atelier adulte le vendredi 19 à 17h et un atelier jeunesse (à partir de 8 ans) le mercredi 24 à 17h.

## ↪ « A nous la parole » (Pour les 8-12 ans)

Un vendredi par mois à 17h, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à découvrir des nouveautés et partager des coups de cœur (romans, contes, films...).

Vendredi 26 juin 2015



### Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h  
Vendredi : de 15 h à 19 h  
Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »  
17 Rue des Tilleuls  
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires  
au 09 63 60 03 13

# Espace associations | Vie associative

saint-germain-laval.fr

## E.S.L.

### VTT Loisirs

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07

### KARATÉ DO

M. BONNESON - 06 13 47 77 21

### FOOTBALL

M. VIERA - 06 43 44 20 45

### COUTURE

Mme DODET - 01 64 32 29 38

### BRODERIE « Au point compté »

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50



## A.C.S.G.

### RANDONNEES

M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

### GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

### STRETCHING

### RENFORCEMENT MUSCULAIRE

M. VITORINO - 06 78 66 75 99



## Associations Indépendantes

### ECHECS « Le Roi Mat »

M. BOULHEL - 06 63 67 74 07

### JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

### TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

### CLUB DE L'AGE D'OR

Mme NOIRAULT - 01 60 96 20 03

Au club - 01 64 31 07 36

### ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH

01 64 32 72 93 / 06 16 27 27 10

### LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

### LA MAIN SOLEIL

*Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts*

M. ODORICO

(atmainsoleil@gmail.com)



### MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

### GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »

Mme VAN DOORN

01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

### YOGA

Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94

### TENNIS

M. PAGES - 06 15 36 57 37

### DANSE ATTITUDE - ZUMBA

Mme SABARD - 06 89 24 59 73

### LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

### COMITE DES FETES

Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16

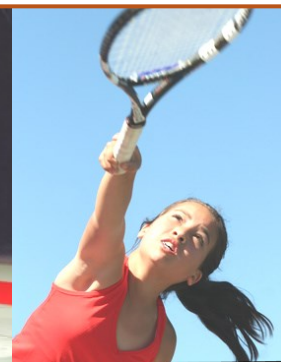
(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

### PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 01 64 70 29 32

### AÏKIDO

M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60





## 🌀 Journée des Arts Créatifs : de l'Art à la Création !

**A** l'initiative du Service Culturel de la municipalité et organisé par Michel et Marinette Husson, ce projet d'une journée des Arts Créatifs trottait depuis longtemps dans les têtes. Ce fut donc sa concrétisation qui vit le jour samedi 16 mai, à la salle des fêtes de l'Orée de la Bassée, dans l'objectif d'échanger, de partager, de transmettre et aussi de motiver et donner confiance aux personnes qui n'osent pas toujours franchir le pas.

Le but fut de réunir en un même lieu des associations communales mais aussi locales (Châtenay-sur-Seine, Marolles-sur-Seine et la Grande-Paroisse) pour mettre en valeur le travail de loisirs conçu et réalisé au fil des semaines de réunion hebdomadaire mais sans que jamais personne d'autres que les créateurs puissent l'admirer.

Car il s'agit bien d'admirer les oeuvres, et je pèse mes mots, qui furent présentées au public venu en nombre et qui fut surpris par tant de talent. De la sculpture, de l'atelier animé par Monsieur Onorico, à la broderie, la dentelle, la fabrication de bougies en passant par le patchwork, la peinture, le scrapbooking mais aussi l'atelier d'art floral très fréquenté en finissant par l'atelier de couture qui nous honora d'un défilé de mode très prisé avec les commentaires avisés de Guy Bayol, maître en la matière, la boucle était bouclée.

De l'avis de tous participants et visiteurs, ce fut une belle journée colorée et ensoleillée par la découverte de ces activités qui existent dans l'ombre mais qui méritaient que nous les mettions en lumière. Il ne reste qu'un pas pour que l'année prochaine nous puissions réunir de nouveaux talents pour le plaisir des yeux.

Nous tenions à remercier tous les participants et les visiteurs pour leur confiance ; pour leur aide, le personnel des services techniques, les personnes qui ont aidé à l'intendance et la réussite de cette journée.

Michel Husson, Adjoint au Maire chargé de la Culture



# FETE DE LA MUSIQUE



**Manhattan Project**  
Pop-Rock actuel



**Beyond the Style**  
Pop-Rock 90 et après

**VENDREDI 19 JUIN**  
**2 CONCERTS**

**SAINT-GERMAIN-LAVAL**

**Parking Médiathèque**

**Courbeton - 20h**

**Restauration sur place**



## Arrêt de la collecte de l'amiante en déchetterie

L'arrêt de la collecte de l'amiante a entraîné un certain nombre d'interrogations quant aux exutoires disponibles sur le territoire pour ce déchet. Vous trouverez ci-dessous divers éléments de réponses, pour mieux vous aider sur les conditions dans lesquelles, il doit être procédé à l'élimination des déchets des ménages qui ne peuvent être éliminés dans les conditions ordinaires sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement (Article R2224-27 Code général des collectivités territoriales).

### 1/ Les installations accueillant de l'amiante

De manière générale, les installations d'accueil pour les particuliers sont de deux types : les déchetteries et les centres d'enfouissement techniques. Les déchetteries acceptant l'amiante se raréfient au fur et à mesure que la réglementation devient contraignante, tout comme les centres d'enfouissement techniques.

Ainsi, un seul point de collecte existe à proximité du SIRMOTOM : la déchetterie professionnelle Dépolia (Z.I. Les Renardières 77250 Ecuellen - 01 60 74 00 20). Elle accepte l'amiante des particuliers et des professionnels, selon le mode opératoire suivant :

1. le client – professionnel ou particulier - vient chercher un big bag, afin de pouvoir conditionner son amiante dans le respect de la réglementation (les sacs de 1m x 1m sont à 15 € HT, et 2,5 m x 2,5 m à 35 € HT) ;
2. Il ramène le big bag rempli à Dépolia. Le sac est ensuite pesé et tarifié (42 centimes/kilo).

### 2/ Les entreprises spécialisées

La phase de suppression de l'amiante est parfois complexe, et peut entraîner le dégagement de poussières. C'est pourquoi, faire appel à une entreprise spécialisée reste souvent la solution la plus sécurisante.

De nombreuses entreprises sont spécialisées dans ce désamiantage. Leur intervention s'articule en deux temps : premièrement, un diagnostic, suivi de l'intervention en elle-même.

### 3/ Aides

Le diagnostic et les travaux concernant le désamiantage sont éligibles aux aides et subventions de l'ANAH (l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), sous certaines conditions. Ces aides s'adressent aux ménages modestes.

En fonction des situations, des aides sont également disponibles sous certaines conditions auprès de la caisse de retraite du centre « Protection Amélioration Conservation Transformation de l'habitat » (PACT) ou de la CAF, afin de financer des travaux d'adaptation ou de rénovation.

- CONNAÎTRE VOTRE RÉSULTAT •
- ÉDITER UN CERTIFICAT PROVISOIRE •
- SUIVRE LA FABRICATION DE VOTRE PERMIS •



**POUR SAVOIR  
SI J'AI MON PERMIS,  
C'EST SUR :**

**[permisdeconduire.gouv.fr](http://permisdeconduire.gouv.fr)**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Tout est disponible sur  
**[permisdeconduire.gouv.fr](http://permisdeconduire.gouv.fr)**







## ➔ Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

- Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mercredis :  
- 10 et 24 juin 2015



Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter, Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.

## ➔ Journée défense et citoyenneté

**T**oute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).



## ➔ Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin  
77130 Montereau-Fault-Yonne  
Tél. : 01 60 57 00 52

### Horaires d'Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Vendredi : de 13h30 à 18h00  
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Fermetures les : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

### Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Vendredi : de 13h30 à 19h00  
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00  
Dimanche : de 8h30 à 13h30

### ➔ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

## ➔ Collecte des déchets ménagers

➔ La collecte des emballages ménagers :

Vendredi (semaine impaire)

➔ La collecte des déchets ménagers :

Lundi - Jeudi



## Collecte des encombrants

Lundi 22 juin 2015

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

➔ Des questions ? Contactez le **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## ➤ Vos Référents de Quartier

### Lotissement Saint-Pierre :

Elisabeth AUGE : 06 19 36 83 97

Geo TRINCHEAU-MOULIN : 07 86 84 00 16

### Lotissement Courbeton :

Florence BONHOMME : 06 32 06 73 39

### Le Bourg + Le Village :

Jean TYCHENSKY : 06 33 05 49 85

### Tréchy + La Croix Chute :

Bernard AUTHIER : 06 11 76 29 23

### Le Petit Buisson + Gardeloup :

Michel HUSSON : 06 83 02 84 35

Christophe FAGIS : 06 07 12 14 51

### Nanon + Les Hauts de Gardeloup + Murger des Belles Feuilles + Merlange + Les Louvières :

Michèle CHEVAL : 06 87 39 81 76

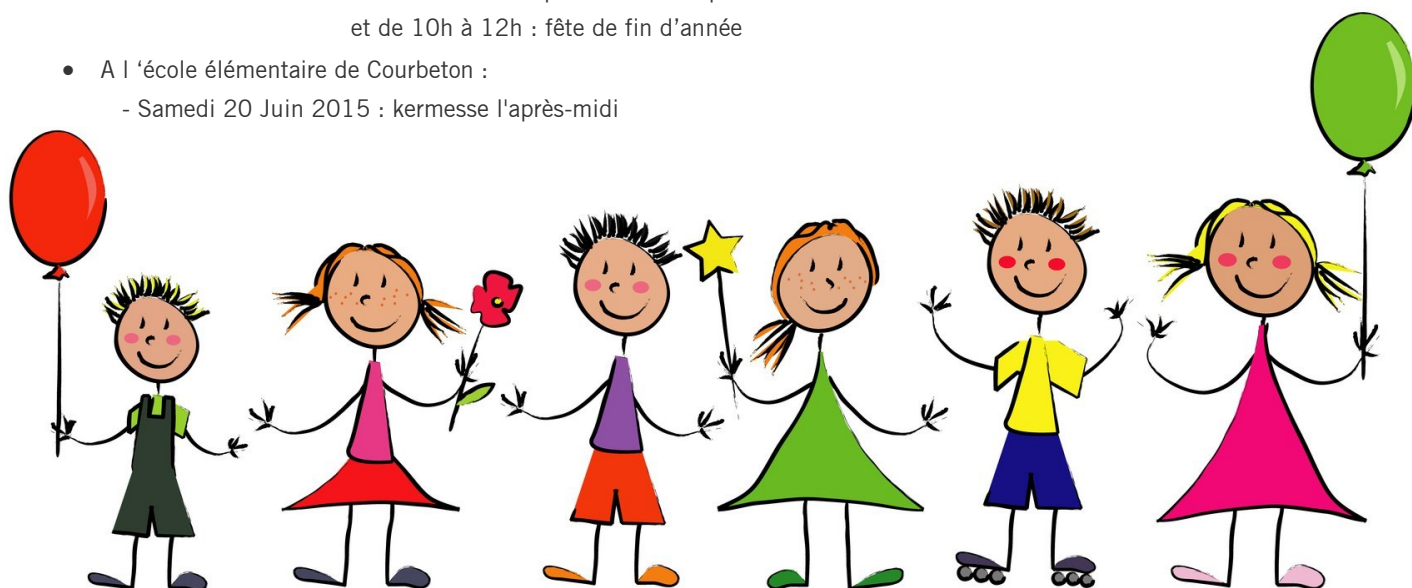
Véronique LE BEUX : 06 16 99 22 76



Ces conseillers restent à votre disposition pour vos soucis au quotidien, en dehors des heures d'ouverture de la Mairie.

## ➤ Les enfants fêtent la fin de l'année scolaire

- A l'école maternelle les Mûriers :
  - Samedi 20 Juin 2015 : de 9h à 10h : portes ouvertes pour les nouveaux arrivants
  - et de 10h à 12h : fête de fin d'année
- A l'école élémentaire de Courbeton :
  - Samedi 20 Juin 2015 : kermesse l'après-midi





➔ Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le dernier mercredi du mois de 14h30 à 16h : Atelier de compositions florales
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Informations - Réservations

Mme Denise NOIRAULT  
(tél. : 01 60 96 20 03)

## JUIN 2015

- Vendredi 12 : Fête du Judo et remise des diplômes et des récompenses - Salle de sports de Courbeton
- Samedi 13 : Tournoi des familles organisé par le Tennis Club au stade de pontville
- Vendredi 19 : Remise des livres aux enfants de CM2 à 18h  
Salle de l'Orée de la Bassée
- Vendredi 19 : Fête de la musique à 20h  
Parking de la médiathèque
- Samedi 20 : Gala de Gymnastique  
Salle des sports de Courbeton

## JUILLET 2015

- Samedi 4 : Fête du village au stade Pontville de 14h à minuit avec restauration sur place et jeux pour enfants

## SEPTEMBRE 2015

- Dimanche 6 : Course de Côte de Tréchy
- Dimanche 20 : Vide-grenier du COS  
Parking de la Salle de l'Orée de la Bassée
- Samedi 26 : Soirée à thème organisée par le Comité des Fêtes  
Salle de l'Orée de la Bassée

## NOVEMBRE 2015

- Samedi 21 et dimanche 22 : Salon de la gastronomie et de l'artisanat  
Salle de l'Orée de la Bassée

## DECEMBRE 2015

- Dimanches 6 et 13 : Elections régionales
- Samedi 19 et dimanche 20 : Visite du Père Noël





# Kallisté Coiffure

**Votre salon de coiffure près de chez vous**

**NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service**

**Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30**

**Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption**

**Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption**

**Nouveau : NIOXIN® produit recommandé pour les cheveux clairsemés**

**CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE  
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61**

*Saint-Germain-Laval*



**Coordonnées de la Mairie :**

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Emails : [contact@saint-germain-laval.fr](mailto:contact@saint-germain-laval.fr)

(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

[periscolaire@saint-germain-laval.fr](mailto:periscolaire@saint-germain-laval.fr)

(inscriptions : cantines, garderies et centre de loisirs)

Site internet : [www.saint-germain-laval.fr](http://www.saint-germain-laval.fr)

**Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :**

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

**Jeudi : fermé au public toute la journée**

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

**Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :**

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2015

Directrice de la publication :  
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :  
Olivier MARTIN, chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :  
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843